



Montreuil, le 22/04/08

Congés Bonifiés

Une réforme oui, mais laquelle ?



Les conditions de l'existence et de l'accès à ce droit des congés bonifiés sont posées au moment où la République coure se recueillir devant l'auteur du « Cahier d'un retour au pays natal », notre BIEN-AIMÉ CESAIRE.

Depuis 20 ans, les originaires de l'Outre-mer avec la CGT ont eu à se mobiliser pour parer les attaques contre leurs droits. Des parlementaires, Fragnard, Laffineur, Ripert, essentiellement de droite, n'ont eu de cesse à travers différents « rapports » de tenter de les remettre en cause.

A l'initiative du Délégué Interministériel à l'Égalité des Chances des Français de l'Outre-mer, la droite revient à l'offensive contre les congés bonifiés. Quelle ironie lorsqu'on sait qu'en 2004, Patrick Karam alors Président de son collectif DOM, s'insurgeait farouchement contre la volonté déjà affichée de la droite par Mme Girardin de réformer ce droit. Il militait aussi contre la cherté du prix des billets d'avions vers les DOM.

Aujourd'hui, il se pose en sauveur du congé bonifié. Il tente par tous les moyens à sa disposition de nous faire adhérer à des propositions qu'il reprend pour son compte, mais qu'il avait combattu hier. Quelle volte face, quel retournement de veste magistral !

Mais, s'il y a besoin de sauver, n'est-ce pas parce qu'il y a danger ?

Après les 15 milliards de cadeaux fiscaux que le Président Sarkozy a fait à ses amis, il racle les fonds de tiroirs à la recherche de la moindre économie à réaliser. Cela se matérialise par une rigueur économique clairement affichée dans les 166 mesures gouvernementales, dans la réforme de l'État, qui conduisent à massacrer l'emploi dans la fonction publique et les droits sociaux de tous les salariés. L'impact d'une telle politique sur nos droits spécifiques ne peut pas être neutre.

C'est là qu'est le danger, dans la cohérence des attaques. Et si le mot n'est pas prononcé, sachons lire entre les lignes. Les droits spécifiques, dont le congé bonifié, sont bien sur la sellette.

N'attendons pas d'être au pied du mur pour réagir.

Nous le savons, trop d'originaires ne profitent pas du droit, par la seule volonté d'un directeur et d'une interprétation abusive des textes. Cela a assez duré.

Assez de culpabilisation !

Prétendre que se sont les départs massifs de juillet/août qui font grimper les prix des billets d'avion vers les départements d'Outre-Mer est fallacieux. Ensuite, prendre ce prétexte pour justifier la volonté plus qu'insistante de réforme du Délégué, est scandaleux. **On veut nous faire avaler une grosse ficelle !**

Congés Bonifiés



Si les tarifs aériens sont si prohibitifs en haute saison, c'est parce qu'il n'y a pas de concurrence entre les compagnies et qu'Air France profite d'une situation dominante contraire aux lois européennes, pour imposer son diktat aux administrations. Ses profits se font aussi sur notre dos, car tout le monde est pénalisé.

L'Etat, de son côté, se doit d'assurer aux originaires un retour au pays. Qu'il prenne ses responsabilités et impose aux avionneurs des prix éthiques vers la France d'Outre-mer.

Nous avons été acheminés par le BUMIDOM, on ne veut pas être rapatriés que par la SMODOM.

Après les rencontres avec le Délégué, quelle est la situation ? Quels choix avons-nous aujourd'hui ?

Celui qu'a défendu la CGT au cours de presque 20 heures de négociations avec le délégué.

Un seul texte clair et non interprétable, pour une application commune à toutes les fonctions publiques, qui va dans le sens du maintien du droit, de sa consolidation, son extension. Des critères très larges qui favorisent un accès pour le plus grand nombre à un droit qui restera acquis après le premier voyage. Une réévaluation de l'indice de prise en charge du conjoint de 340 (*non réévalué depuis 55 ans*) à 530. La création d'une agence publique avec des moyens politiques pour agir sur les prix des compagnies aériennes.

Des revendications légitimes et de nature à stopper les discriminations dont sont victimes les originaires.

Celui du projet de réforme du délégué qui doit encore avoir l'aval des Services de l'Etat.

Un texte sur lequel la CGT a pesé très fortement, car il reprend pour partie nos propositions, mais qui garde pour nous un désaccord de fond. C'est la transformation d'un droit collectif en droit individuel, par la création du chèque congé bonifié pour chaque ayant droit et qui incite au fractionnement de ce congé. Forcément, pas sans conséquences !

La CGT défend l'idée d'une réforme, car il faut améliorer les choses. Mais quelle réforme ?

N'est-ce pas aux originaires d'en décider ?

Que se passera-t-il si le montant du chèque n'est pas suffisant pour faire face à la dépense ?

Que se passera-t-il si le chèque arrive sur un compte dans le rouge ?

Pourquoi vouloir que l'on parte chez nous dans les périodes les moins attrayantes ?

A la CGT, notre position est très claire : ni chèque, ni fractionnement, qui portent en eux le germe d'une fragilisation accrue, la remise en cause du droit et surtout, n'aplanissent pas nos difficultés récurrentes.

Trop d'incertitudes, trop de zones d'ombres, trop de questions sans réponses ?

Nous devons faire le bon choix : celui de la lutte.

**Dès maintenant, le 6 mai et après, montrons au gouvernement,
au délégué interministériel que nous n'accepterons pas
d'être une fois de plus les victimes de leur choix politique.**

**Soyons nombreuses et nombreux
dans la rue le 6 mai à partir de 10 h
pour que la manifestation soit à la hauteur de nos attentes**

(De Montparnasse à la rue de Varennes en passant par la rue Oudinot).